



Le 2 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
1001, boul. Robert-Bourassa
6^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0509

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 septembre dernier et indiquant :

« Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), je demande les renseignements suivants au sujet des aides financières accordées pour une thermopompe géothermique dans le cadre du programme LogisVert, aux fins d'une étude de marche sur le chauffage résidentiel à source géothermique. [...]

(1) Le nombre d'approbations, ou de demandes acceptées, visant une thermopompe géothermique, par année, depuis le lancement du programme LogisVert jusqu'à la dernière année complète;

(2) Pour ces mêmes approbations, la capacité installée totale et la capacité moyenne, exprimées en BTU/h, par année;

(3) La répartition par type de logement (unifamilial, multilogement, autre), dans la mesure où elle est détenue;

(4) La répartition par région administrative;

(5) La répartition entre nouvelle installation et remplacement d'un système existant;

(6) Le montant total versé par année pour la mesure géothermique et le montant moyen par approbation;

(7) La règle d'admissibilité applicable à une maison en rangée sans terrain, c'est-à-dire lorsqu'aucune boucle horizontale n'est possible et que seul un forage vertical peut être réalisé.

(Transcription intégrale)

En réponse au point 1 de votre demande, vous trouverez ci-joint ci-dessous le nombre de demandes concernées :

2024	577 demandes
2025	874 demandes

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez ci-joint ci-dessous la capacité totale des demandes :

2024	Capacité totale des demandes : 33 529 766 BTU
2025	Capacité totale des demandes : 62 625 383 BTU

En réponse au point 3 de votre demande, vous trouverez ci-joint ci-dessous la répartition par type de logement :

2024	99,6% maisons 0,4% autres
2025	99,4% maisons 0,3% % autres

En réponse au point 5 de votre demande, vous trouverez ci-joint ci-dessous la répartition entre les nouvelles installations et les remplacements d'une thermopompe existante :

2024	100% nouvelle installation
2025	95% nouvelle installation et 5% remplacement de la thermopompe

En réponse aux points 4 et 6 de votre demande, les renseignements faisant l'objet de votre demande contiennent, notamment, des renseignements de nature commerciale, financière ou technique appartenant à Hydro-Québec ou fournis par un tiers qui sont traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de ce tiers. Suivant les articles 14, 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à votre demande.

En réponse au point 7 de votre demande, nous vous invitons à consulter le « Guide de participation à l'intention de la clientèle résidentielle – Programme LogisVert – Subvention pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique – Secteur résidentiel » à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/logisvert/logisvert-guide-participation-residentiel-fr.pdf?v=20260910>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.